

Trophées INPI
DE L'INNOVATION
— 2006 —

Trophées INPI de l'Innovation 2006

Quatre lauréats récompensés en Pays de la Loire

Jeudi 16 novembre 2006

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Jacques Drake Del Castillo
☎ 02 40 35 82 91 / 92
nantes@inpi.fr



Sommaire

L'Institut national de la propriété
industrielle en bref

L'INPI en Pays de la Loire

Les 9^e Trophées INPI de l'Innovation 2006

Présentation et règlement

Les lauréats

LUCAS G

MARAIS SA

BIOMATLANTE

GEPEA



L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant des brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de "grandir avec la propriété industrielle".

➤ **L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 68 000 demandes de marques et reçoit près de 70 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut.

Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet ou faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi).

Les chefs d'entreprise et innovateurs peuvent aussi accéder, via l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre.

L'INPI modernise actuellement ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ici 2008, les déposants pourront ainsi bénéficier de délais encore plus rapides et d'un accès permanent et sécurisé à leur dossier de procédure.

➤ **L'Institut forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics.

L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions régionales.

Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics" de propriété industrielle auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence. 3 300 000 brevets français européens et internationaux et 1 400 000 marques françaises, communautaires et internationales sont accessibles via l'INPI.

Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine.

L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon atteint aujourd'hui 10% du commerce mondial. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon, l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Budget : entièrement autofinancé, 170 millions d'euros en 2006.

Effectifs : 800 agents répartis sur 18 sites

12 délégations régionales reçoivent les dépôts de titres : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse complétées par **trois points d'accueil** à Montpellier, Saint-Etienne et en Guadeloupe.

www.inpi.fr

INPI direct : 0 825 83 85 87 (0,15 € TTC/mn)



L'INPI en Pays de la Loire

La région Pays de la Loire est la cinquième région française en matière de dépôts de titres avec presque 400 demandes de brevets publiés, 2 200 demandes de marques et environ 600 dépôts de dessins et modèles par an.

La délégation régionale INPI est installée à Nantes depuis novembre 2000 et dispose d'un effectif de 6 personnes.

Sa mission est d'une part, d'offrir aux entreprises et aux chercheurs l'ensemble des **services de proximité de l'INPI**, c'est-à-dire :

- **les renseigner** sur les moyens de protection industrielle et intellectuelle adaptés à leur situation,
- **mettre à leur disposition** les moyens documentaires leur permettant d'accéder aux informations publiées sur les marques, les dessins et modèles, les brevets, ainsi que sur les sociétés,
- **les guider** dans leurs recherches ou leur proposer les prestations de l'INPI en matière de recherches d'antériorités,
- **recevoir les dépôts** et accompagner les déposants dans le traitement des formalités tout au long de la vie de leurs titres de propriété industrielle.

Au cours de l'année 2005, la délégation régionale INPI à Nantes a assuré, tout ou partie, de ces prestations auprès de plus de 2 600 clients et a reçu son 10 000ème visiteur depuis sa création.

Et d'autre part, de conduire la politique de promotion de la propriété industrielle au sein de la région :

- favoriser la mise en œuvre d'une politique de protection industrielle dans les entreprises, par exemple, par la réalisation de **pré-diagnostic de propriété industrielle** destinés aux PME/PMI innovantes n'utilisant pas la propriété industrielle ou encore, par des actions d'accompagnement spécifiques conçues notamment pour les entreprises membres des **pôles de compétitivité** de la région,
- organiser ou participer à des **actions de sensibilisation** et de formation à destination des étudiants de l'enseignement supérieur avec l'objectif de leur faire découvrir le rôle de la propriété industrielle dans le management de l'entreprise. De nombreuses actions sont menées au sein des universités, des écoles d'ingénieurs ou de management,
- contribuer à la **valorisation des travaux des chercheurs** de la région. A titre d'exemple, l'INPI, en partenariat avec le ministère de la Recherche et les organisations locales et régionales chargées de la valorisation, a organisé une opération destinée à promouvoir l'utilisation des cahiers de laboratoire au sein des services de recherche.

Enfin, la délégation régionale de l'INPI a suscité la création d'un groupement des spécialistes de la propriété intellectuelle de la région (conseils en propriété industrielle, avocats spécialisés, universitaires, responsables PI...). Ce groupement a pour but de favoriser les échanges entre ses membres et de promouvoir ensemble des initiatives concourant à la promotion de la propriété industrielle.

Ces actions ont, pour la plupart, été menées en partenariat avec les organisations institutionnelles et professionnelles concernées (Conseil Régional, DRIRE, DRRT, OSEO ANVAR, CRCI/CCI, technopoles, réseau RDT, incubateurs, cellules de valorisation de la recherche...).

Afin de renforcer ces actions de promotion de la propriété industrielle en Pays de la Loire, l'INPI signera le 11 décembre 2006 une convention de partenariat avec le Conseil régional.

Informations pratiques

Contact : Jacques Drake del Castillo

INPI
3, place de la Petite Hollande
BP 82308
44023 Nantes cedex 1

Tél : 02 40 35 82 90 – **Télécopie :** 02 40 35 82 99

Mél. : nantes@inpi.fr - www.inpi.fr

Trophées INPI DE L'INNOVATION — 2006 —

Les 9èmes Trophées INPI de l'Innovation 2006

Depuis leur création, en 1991, les Trophées INPI de l'Innovation ont distingué plus de 1 000 PME-PMI pour leur **politique en matière d'innovation et de propriété industrielle** ainsi que des organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à **valoriser leur recherche et développement grâce à la propriété industrielle**.

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des PME-PMI – de moins de 250 salariés – et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires, sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche**.

Une remise nationale d'envergure à Paris

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite automatiquement à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2006 aura lieu à la Tour Eiffel à Paris le 16 janvier 2007.

Trophées INPI DE L'INNOVATION — 2006 —

Règlement

Article 1

Objet

Il s'agit de récompenser d'une part des entreprises pour lesquelles la propriété industrielle a contribué à leur développement, d'autre part des unités de recherche qui ont valorisé leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi contribué à la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2006 est ouverte en priorité :

- ♦ aux entreprises de moins de 250 salariés et 50 M € de chiffre d'affaires*
- ♦ aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2006 ne doivent pas avoir déjà été lauréats aux Trophées INPI de l'Innovation depuis l'édition 2002 (inclusive).

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle pour une entreprise ou une unité de recherche selon le cas, c'est construire une politique reposant sur :

- ♦ la collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ l'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ la concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ la lutte anti-contrefaçon ;
- ♦ une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques, contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

* en cas d'appartenance éventuelle à un groupe, le pourcentage du capital détenu par le groupe ne doit pas excéder 25 %

Article 4

Éléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2006 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront "grandi avec la propriété industrielle".

Entreprises

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences...) de l'entreprise mise en place, le jury sélectionnera les entreprises qui ont pu gérer au mieux les titres de propriété industrielle :

- ♦ impact sur la création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés, de partenariat,
- ♦ évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ♦ évolution du résultat,
- ♦ évolution des effectifs.

Unités de recherche

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront participé au développement des entreprises et de l'environnement économique :

- ♦ nombre d'entreprises créées, impact sur l'emploi,
- ♦ nombre de transferts de technologie effectifs vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires.

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'organisme concerné. Leur pertinence, leur cohérence et leur adéquation à la situation de l'entreprise ou de l'organisme de recherche, seront également prises en compte.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où une délégation INPI est implantée, la délégation INPI sélectionne les lauréats. Elle peut y associer éventuellement des partenaires.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : trois PME par région et une unité de recherche seront ainsi sélectionnées. Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de délégations seront choisis par un jury interrégional qui sélectionnera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2006 concourent automatiquement pour la finale nationale.

Un jury composé de représentants :

- ♦ du ministère chargé de l'Industrie
- ♦ du ministère de la Recherche
- ♦ de l'INPI
- ♦ de représentants des partenaires de l'innovation au niveau national
- ♦ de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle
- ♦ de grandes entreprises (service de propriété industrielle)
- ♦ ou tout autre membre que l'INPI jugera nécessaire

sélectionne, parmi les lauréats régionaux, les lauréats nationaux des Trophées INPI de l'Innovation 2006.

Ce jury se réunira fin 2006 dans les locaux de l'INPI, à Paris, pour désigner les lauréats nationaux (jusqu'à trois PME-PMI, deux organismes de recherche).

Ceux-ci se verront remettre un trophée national au cours d'une manifestation organisée à Paris début janvier et placée sous le haut patronage du ministre chargé de l'Industrie.

LUCAS G



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 22 Rue du stade - BP 9 – 85130 LA VERRIE
- **Mèl** : lucasg@lucasg.fr / **Tél.** : 02 51 65 41 36
- **Site Internet** : www.lucasg.fr
- **Dirigeants** : Présidente : Marie-Claude LUCAS, Directeur R&D et Industriel : Gérard LUCAS, Directeur Charpentes Métalliques : Guy LUCAS
- **Date de création** : 1971
- **Forme juridique** : SAS au capital de 1 M€
- **Chiffre d'affaires 2005** : 18,3 M€ dont 15 % réalisés à l'export (Angleterre, Espagne, Belgique, Pays Bas, Irlande)
- **Effectif 2006** : 173 personnes
- **Secteur d'activité** : entreprise spécialisée en machinisme nutritionnel et confort des animaux.

Politique d'innovation

L'entreprise LUCAS G., fabricant de matériel agricole pour la préparation de l'alimentation des bovins, ovins et caprins, réalise ses propres études de marketing, de conception, de fabrication ainsi que la commercialisation de ses produits. La Société investit, chaque année, 5 à 6 % de son chiffre d'affaires pour la Recherche et le Développement.

La Société LUCAS G. est le seul fabricant spécialisé sur cette seule activité de l'alimentation des bovins en Europe. Elle se doit d'être à l'écoute de ses clients pour répondre au mieux à leurs besoins de façon à occuper au plus vite le marché avec des solutions de conception innovantes. Ces dernières doivent être performantes, économiques et ergonomiques et respecter les normes de sécurité (directive machine CE).

Cette activité a été récompensée de multiples fois à l'occasion des salons de la machine agricole, entre autres :

1980	Médaille d'argent SIMA	Polipaille
1990	Médaille d'argent SIMA	Contrôleur de charge électronique et programmable
1999	Médaille d'argent SIMA	Boîtier de pesage électronique portatif
2001	Médaille d'or SIMA	Castor +

Stratégie de propriété industrielle

Monsieur Gustave LUCAS, fondateur de la société, découvre la propriété industrielle dans le milieu des années 60. Il est attaqué sur une de ses inventions, non déposée, sur un système d'épandage de fumier. La preuve de l'antériorité de son invention ayant été apportée, l'exploitation de ce produit a pu continuer tout de même.

Depuis cet événement, 152 brevets ont été déposés en France et à l'international, avec une moyenne de 2 à 3 dépôts par an.

Il est procédé, également, au dépôt des marques : 26 en France et à l'international.

La propriété industrielle et notamment le dépôt des marques font partie de la culture de l'entreprise. La dimension propriété industrielle est appliquée d'une façon systématique sur chaque projet recherche et développement. Elle entre dans le processus de développement d'un nouveau produit (NF EN ISO 9001 depuis 1997).

Chaque année, 60 000 € sont consacrés à la propriété industrielle.

La veille technologique

Ce processus intègre deux veilles technologiques :

- Une veille concurrentielle permanente au niveau mondial (sur les brevets, le dépôt de marques, les salons, les journaux ...) pour collecter et analyser les nouvelles technologies, les techniques utilisées et développées, les brevets déposés par les concurrents. Cette veille permet à LUCAS G d'anticiper les orientations prises par ceux-ci (en terme de stratégie produit, de solutions, de nouveaux marchés) et d'identifier les contrefaçons).

De par cette veille, il a été mené deux actions en justice jugées avec succès (une pour contrefaçon et une pour utilisation de marques) et deux licences ont été concédées.

- Une veille technologique (brevet, journaux, documentations ou photos ...) et une recherche pour chaque nouveau développement pour s'informer de la technique existante et éviter d'être contrefacteurs.

Recherche et analyse des nouvelles innovations

Suite à cette collecte, il est procédé à une analyse des besoins, suivie d'une recherche de solutions possibles.

- Si une des solutions répond aux besoins, l'entreprise examine sa brevetabilité, pour un dépôt de brevet en France suivi, éventuellement d'un dépôt européen ou international.
- Une stratégie de prolongation des délais de protection est menée en apportant des perfectionnements au premier brevet – Exemple : une fonction déposée en 1982 est actuellement toujours couverte et ce jusqu'en 2020.

Cette politique d'écoute du client et cette stratégie d'innovation permettent à LUCAS G d'augmenter ses parts de marché français et européen malgré une concurrence internationale forte et une politique agricole commune en perpétuelle évolution provoquant des restructurations rapides dans le monde agricole (en 2000, il y a 110 000 éleveurs laitiers, à l'horizon 2010 il y en aurait seulement 70 000).

Une activité « Diversification » a été mise en place dans la société depuis 2001. Cette activité suit ce même processus et a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets et de marques.



GROUPE MARAIS

FICHE D'IDENTITE

Adresse : 1 rue Pierre et Marie Curie - 49430 DURTAL

Mèl : claudedalisson@samarais.com / **Tél.** : 02 41 96 16 90

Site Internet : www.samarais.com

Dirigeant : Daniel RIVARD (PDG)

Date de création : 1993

Forme juridique : SA au capital de 3,7 M€

Chiffre d'affaires 2005 : 26 M€

Effectif 2006 : 200 personnes

Secteur d'activité : fabrication, vente et location de machines de tranchage pour la pose mécanisée de câbles de télécommunications et d'énergie

Activité et principaux produits

La société GROUPE MARAIS est une SAS détenue par

- la famille RIVARD à 95%,
- la famille EINAUDI à 4%
- la famille ROBIN à 1%.

Elle détient à 100% MARAIS CONTRACTING SERVICES, MARAIS ENGENERING, FINETIS, ETA, ainsi que des participations à l'étranger, comme SAFIR en Algérie, MARAIS MAROC, MARAIS ALGERIE.

La société MARAIS via son fondateur, Jacques MARAIS est à l'origine en 1962 de la roue de tranchage et de la pose mécanisée de câbles ou pipes flexibles.

La société a été reprise en 1993 par M. Daniel RIVARD qui a contribué à son développement technique et commercial à l'international. Elle est à ce jour le leader européen de la pose mécanisée dans le domaine de l'enfouissement des réseaux d'énergie, de télécommunications et d'alimentation en eau et en gaz.

Ayant été le créateur de LDCom , devenue 9T, la société MARAIS a acquis, en construisant les 12.000 km de réseaux de LDCom, la compétence et l'expérience d'un constructeur de réseaux clef en main.

Cette expérience que MARAIS a vécue entre 1997 et 2002, a permis le développement de nouvelles techniques de pose, toutes brevetées, telles que METEOR, CLEANFAST, URBAGAZ et SIDE CUT.

Les perspectives de développement de notre société, grâce aux efforts importants de recherche et développement, garantissent à Marais une forte augmentation de ses revenus pour les 5 prochaines années. Ses clients sont les collectivités territoriales en France ainsi que tous les opérateurs de télécommunications et d'énergie de par le Monde.

L'activité de MARAIS s'articule autour de trois pôles principaux :

a) Le pôle Construction de machines de tranchage et de pose de câbles et pipes

Celui-ci est le corps de métier historique du groupe. Les machines et méthodes de pose sont élaborées au sein de notre propre bureau d'études, fabriquées et assemblées dans notre usine, pour ensuite être, soit vendues de par le Monde, soit mises à disposition de nos clients sous forme de location avec service de conduite et de maintenance. Aujourd'hui MARAIS gère un parc de 95 machines et pose sous cette forme de location, plus de 4000 km de câbles de toutes natures, tous les ans

b) Le pôle Construction de réseaux

De par son expérience acquise dans la construction du réseau LDCOM, MARAIS a su innover et se placer de façon économique intéressante dans la construction de réseaux de télécommunications tant en France qu'à l'étranger, en voulant construire utile. Chaque partie de la construction a été disséquée afin de s'assurer et trouver des solutions utiles et économiques. Aujourd'hui nous sommes reconnus et nous construisons tant en France qu'au Maroc, Algérie, Libye, etc...

c) Le pôle Opérateur d'infrastructures de télécommunications

En créant LDCOM, le GROUPE MARAIS a été l'un des premiers à comprendre la séparation du contenu et des contenants dans le monde dérégulé des télécommunications. De la même façon, dès 2003, le GROUPE MARAIS s'est intéressé à la volonté des collectivités territoriales de supprimer la fracture numérique. Celles-ci finançant dans un partenariat public / privé la construction de réseaux, doivent permettre à l'ensemble du territoire, de recourir au haut débit.

Les perspectives de développement de la société, grâce aux efforts importants de recherche et développement, garantissent à MARAIS une forte augmentation de ses revenus pour les 5 prochaines années. Ses clients sont les collectivités territoriales en France, ainsi que tous les opérateurs de télécommunications et d'énergie, de par le monde.

Origines de la société

L'entreprise a été créée par M. Jacky MARAIS en 1962. Elle s'est transformée en SA en 1984. Reprise par M. RIVARD en 1993, suite au souhait du créateur de prendre sa retraite. L'entreprise s'est tout d'abord développée grâce à l'export. En 1997, suite à la libéralisation des télécommunications, le dirigeant a développé l'idée de créer en France le premier opérateur d'infrastructures de télécommunications, en l'occurrence LCCOM devenue depuis 9T. Cette initiative a permis à la société MARAIS le développement de nouvelles techniques de construction.

Part de l'export et principaux marchés

La société MARAIS exporte ses matériels et construit dorénavant des réseaux sur tous les continents. Pour permettre ce développement durable, la société s'est installée aux Emirats Arabes Unis, au Maroc et en Algérie.

Son dernier challenge en date concerne la construction et l'établissement au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) d'un opérateur d'infrastructures de télécommunications.

MARAIS a réalisé à l'export sur les trois dernières années le chiffre d'affaires suivant :

2003 :	7.171 K€
2004 :	2.500 K€
2005 :	500 K€
2006 :	(prévisionnel) 7.500 K€
2007 :	(prévisionnel) 10.000 K€

Politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle

MARAIS possède son propre bureau d'étude et de développement comprenant 5 ingénieurs.

Son budget de Recherche & Développement est pour 2006 d'environ 1,2 M€ représentant 3,99 % du CA.

Sur les 13 dernières années, une quinzaine de brevets ont été déposés par l'entreprise qui considère que son portefeuille de propriété industrielle est la clé de voûte de son développement.

Prévisionnel de développement lié à l'innovation

Grâce à cette créativité permanente et son sens entrepreneurial, le GROUPE MARAIS est dorénavant multi-métiers, ce qui le rend moins vulnérable :

- Industriel, en construisant des machines de pose de câble,
- De services, en mettant à la disposition des entreprises de Génie Civil le matériel adéquat sous forme de location au mètre linéaire posé,
- Entreprise de construction, en construisant de par le monde des réseaux clé en mains,
- De service à nouveau, en investissant des réseaux et en les mettant à disposition des opérateurs dans un partage d'infrastructures.

Prévisionnel CA du GROUPE MARAIS :

2005 :	26 M€
2006 :	30 M€
2007 :	40 M€
2008 :	55 M€

BIOMATLANTE



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 5 Rue Edouard Belin, ZA Les Quatre Nations, 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
 - **Mèl** : contact@biomatlante.com / Tél. : 02 28 02 00 09
 - **Site Internet** : www.biomatlante.com
 - **Nom du dirigeant** : Chantal GOBIN (PDG)
 - **Date de création** : Octobre 1995
 - **Forme juridique** : SAS
 - **Chiffre d'affaires 2005** : 2 585 K€
 - **Effectif 2006** : 33
 - **Secteur d'activité** : fabricant de substituts osseux synthétiques
-

Activité / principaux produits :

Spécialiste des phosphates de calcium, BIOMATLANTE développe des technologies dédiées aux applications médicales : substituts osseux synthétiques, sablage, matrices pour ingénierie tissulaire.

BIOMATLANTE propose une large gamme de substituts osseux, de formes, de tailles et de compositions différentes. Grâce à la flexibilité de son outil de production, BIOMATLANTE propose des prestations personnalisées respectant strictement le cahier des charges de ses clients. Ainsi, dans le domaine des substituts osseux, BIOMATLANTE usine des implants aux formes spécifiques adaptés aux prothèses et aux systèmes d'ostéosynthèses (inserts pour cages de fusion). Ces formes, développées sur demande, sont parfaitement reproductibles avec une grande précision dimensionnelle.

Afin d'accroître sa capacité de production et de proposer de nouvelles prestations, BIOMATLANTE a considérablement agrandi ses locaux en 2004. La société dispose ainsi d'une installation spécifique dédiée au procédé de sablage apatitique. Une nouvelle prestation qui est proposée depuis 2005.

Depuis ses origines BIOMATLANTE est passée de 4 collaborateurs à une trentaine aujourd'hui.

Origines de la société

BIOMATLANTE a été créée en 1995 à l'initiative de chercheurs de l'Université de Nantes afin de valoriser les résultats obtenus sur les substituts osseux par le Centre de recherche sur les matériaux d'intérêt biologique :

Les céramiques biphasées en phosphates de calcium sont utilisées depuis plus de quinze ans. L'intérêt de ces céramiques est d'être totalement synthétiques et progressivement résorbées et remplacées par de l'os naturel.

BIOMATLANTE exploite le concept de la bio activité contrôlée, développée en 1984-1985, notamment par le professeur DACULSI en France et Rachel LEGEROS aux Etats Unis, grâce à une formulation chimique originale et une structure micro et macroporeuse particulière.

L'utilisation de l'os artificiel

Les greffes osseuses

Les greffes osseuses sont des routines opératoires utilisées par les chirurgiens osseux, orthopédistes, ORL, traumatologues, maxillo-faciaux, dentistes. Ces méthodes sont utilisées dans tous les domaines de la chirurgie osseuse qui nécessitent des comblements de cavités, la réalisation d'arthrodèses, de chirurgie de révision, de réparation de fractures et de non union.

Le matériel utilisé pour les greffes est soit autogène (homogreffe), homogène (allogreffe) ou hétérogène (xéno greffe).

De nombreuses équipes chirurgicales réalisent quotidiennement des implantations pour des comblements osseux (arthrodèses vertébrales, comblement de cavités suite à des résections tumorales, ostéotomies d'ouverture etc...).

L'autogreffe

Le matériau le moins risqué et le plus efficace est l'autogreffe. L'inconvénient majeur de l'autogreffe est la complication opératoire, en raison du deuxième site. Ce deuxième site entraîne un trauma plus important pour le patient, avec une augmentation de la perte sanguine et une augmentation du temps d'anesthésie. Le site donneur peut de plus être accompagné de douleurs secondaires, de complications septiques, de risques de morbidité. Il faut aussi considérer que les quantités disponibles sur le site donneur sont limitées.

L'allogreffe

L'inconvénient majeur de l'allogreffe est le risque de transmission d'agents viraux tels que hépatite, sida et autres, et d'autres contaminants comme les prions.

Les études rétrospectives démontrent la mauvaise réhabilitation des allogreffes, de l'absence de résorption et de remplacement osseux au profit d'une réhabilitation fibreuse.

Contexte scientifique :

- Demande clinique d'une alternative aux autogreffes et allogreffes osseuses :
- Développement de **substituts osseux synthétiques** pour compléter +/- remplacer les greffes osseuses.

Certifiée **ISO 9002, EN 46002** depuis 1998, BIOMATLANTE a obtenu la certification **ISO 13485:2003** début 2004 et la **FDA 510K** (US).

Part de l'export et principaux marchés

La démarche commerciale est majoritairement orientée à l'export avec 70% des ventes concernées. A ce jour les produits de BIOMATLANTE sont enregistrés en vue de leur vente sur le Communauté Européenne, l'Australie, Taiwan, la Corée, la Thaïlande, Singapour, l'Amérique Latine (le Mexique, le Chili, l'Argentine..), le Moyen Orient (Maroc, Egypte, Iran..), l'Afrique.

BIOMATLANTE commercialise ses produits auprès de distributeurs de dispositifs médicaux

- en marque propre : MBCP
- en marques privées: Triosite (Zimmer), Hatric (Arthrex), Tribone 80 (Stryker), TricOs (Baxter)

BIOMATLANTE, leader sur le marché, fait face à une concurrence croissante en proposant à ses clients un certain nombre de conseils et services en plus de la simple fourniture de produits : aide à l'enregistrement des produits auprès des autorités des différents pays de commercialisation, formation des équipes commerciales des clients, livraisons de boîtes de démonstration, de plaquettes de présentations des produits...

Politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle

La recherche et le développement occupent une place importante dans l'entreprise, les dépenses représentent 20% du chiffre d'affaires annuel.

En plus de son propre service R&D, BIOMATLANTE a développé d'étroits partenariats de recherche avec des institutions publiques reconnues telles que l'Université de Nantes, l'INSERM, l'Ecole vétérinaire de Nantes, le CTTM du Mans ou le CIC de Bordeaux. Cette collaboration implique également des industriels internationaux. Accompagnée par Atlanpole, BIOMATLANTE est fortement impliquée au sein du pôle de compétitivité Atlantic Biothérapies.

Dans le cadre du développement de sa politique d'innovation, BIOMATLANTE a répondu à l'appel à projet auprès de l'Agence Nationale de la Recherche. Le projet ANR : « **Biothérapie et reconstruction osseuse: développement de technologies chirurgicales associant de nouvelles ostéo-synthèses résorbables et des biomatériaux durcissants injectables innovants** » renforce sa stratégie de propriété industrielle par l'association de plusieurs matrices en partenariat de recherche sous couvert de l'Agence.

Pour assurer son avenir, BIOMATLANTE a développé des nouveaux matériaux résorbables qui viennent en complément de la gamme actuelle.

Le développement de ces nouveaux concepts a été accompagné de dépôts de brevets ou d'obtention de licences exclusives garantissant à BIOMATLANTE une maîtrise de son savoir-faire tant au niveau national qu'international.

Ainsi BIOMATLANTE se positionne comme une société innovante sur son marché et pérennise son activité sur le long terme.

GEPEA



FICHE TECHNIQUE

- **Adresse** : CRTT, 37 bd de l'Université, BP 406, 44602 Saint-Nazaire Cedex
- **Sites** : Saint-Nazaire (CRTT et IUT), Chantrerie (EMN), ENITIAA
- **Mèl** : Jack.Legrand@univ-nantes.fr / **Tél.** : 02 40 17 26 33
- **Site Internet** : <http://gepea.univ-nantes.fr>
- **Directeur** : Jack LEGRAND
- **Statut** : UMR CNRS 6144
- **Tutelles de rattachement** : MENESR-CNRS
- **Etablissement principal de rattachement** : Université de Nantes
- **Etablissements partenaires** : Ecole des Mines de Nantes, ENITIAA
- **Effectif total au 1^{er} octobre 2006** : 120 personnes
- **Répartition** :
 - Enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires : **46**
 - Personnels techniques titulaires et contractuels CDI : **21**
 - Enseignants Chercheurs associés : **2**
 - Enseignants Chercheurs associés : **2**
 - E-C invités, Post-Doc et ATER : **8**
 - Doctorants : **43**

Le laboratoire

Le laboratoire dispose d'environ 4200 m² (SHON) de locaux recherche, localisés à l'Université de Nantes (CRTT, Faculté des Sciences, IUT de La Roche sur Yon), à l'Ecole des Mines de Nantes et à l'ENITIAA.

Les contrats souscrits par le laboratoire pendant les quatre dernières années sont au nombre d'une quarantaine avec un budget contractuel d'environ 2500 k€. Au cours de la même période, deux entreprises ont été créées à partir des résultats du laboratoire et 11 brevets ont été déposés.

De 2002 à 2006, le laboratoire a produit 323 publications à comité de lecture, 42 ouvrages d'érudition. 431 communications et 31 conférences invitées ont été présentées. 47 thèses de Doctorat et 7 HDR ont été soutenues.

Les objectifs de l'Unité sont de développer, d'une part, les aspects méthodologiques écoulement/transfert/séparation/réaction du Génie des Procédés et d'autre part, les interfaces du Génie des Procédés avec la Biochimie, la Chimie et la Biologie pour traiter des problématiques liées à l'Agroalimentaire, à l'Environnement et à la Valorisation des Produits et Substances d'Origine Marine.

Le laboratoire est structuré en 5 axes, avec une ERT Interne :

- Ecoulements et Transferts
- Procédés de Séparation avec Transfert – Réaction – Ingénierie de l’Environnement
- Procédés Frigorifiques et Thermomécaniques
- Ingénierie du Produit
- Bioprocédés et Séparation en Milieu Marin
- ERT Capteurs Bactériens pour l’Analyse et le Contrôle

POLITIQUE D’INNOVATION ET STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Politique d’innovation

Issu d’un IUT, au cœur d’un bassin industriel historique, le GEPEA a naturellement toujours mené une politique d’innovation tournée vers les entreprises. Outre les thématiques, la variété et la qualité reconnue de ses travaux, sa halle pilote de génie des procédés et son installation sur 5 sites différents, dont le Centre de Recherche et de Transfert de Technologie de Saint-Nazaire, en font un partenaire visible et de premier choix pour les industriels soucieux d’innover dans ce domaine.

En se dotant d’une cellule de valorisation de la recherche, et d’une société filiale dédiée, l’Université de Nantes affiche une politique forte d’innovation et de relations industrielles. Cette mission est menée en relation avec les autres tutelles du laboratoire (CNRS, Ecole des Mines de Nantes, ENITIAA), elles-mêmes tout aussi sensibles au transfert de technologie et dotées des services de soutien adaptés.

Stratégie de propriété industrielle

Chacune des tutelles du GEPEA accorde un intérêt marqué pour la propriété industrielle, et dispose d’un portefeuille de brevets important. Par exemple, l’Université de Nantes consacre chaque année plusieurs dizaines de milliers d’euros (nouveaux dépôts, extensions ou entretien) à son portefeuille d’environ 35 familles, en faisant appel à des cabinets de conseil en propriété industrielle, et en ayant recours aux bases de données et outils de veille proposés par les offices de brevet en général, et la délégation INPI en particulier.

Tout dépôt d’une demande de brevet fait l’objet d’une démarche de valorisation (préférentiellement au cours du délai de priorité et de la phase PCT, pour des raisons de coût). Le transfert peut être réalisé vers une entreprise existante, ou vers une entreprise créée spécifiquement pour valoriser le brevet (start’up). L’objectif est double : 1. créer de l’activité, voire des emplois, sur le territoire grâce à l’innovation ; 2. assurer des retours financiers vers le laboratoire sous forme de redevances en cas de commercialisation de la technologie brevetée.

Deux questions à :

➤ **Jack Legrand, Directeur du GEPEA**

Que représente pour vous ce trophée INPI ?

« Pour le GEPEA, ce prix est la récompense d’un travail effectué depuis plusieurs années avec les services de valorisation de nos différentes tutelles : l’Université de Nantes, le CNRS, l’Ecole des Mines de Nantes et l’ENITIAA. Il est le fruit d’une politique d’ouverture du laboratoire vers l’industrie et de mise en application des différents outils qui nous sont proposés, avec un souci de souplesse et d’adaptabilité :

- *nous avons par exemple déposé une demande de brevet conjointement avec une entreprise existante suite à une collaboration sur une problématique de R&D de la société, et correspondant à des compétences du laboratoire (la Chromatographie à Partage Centrifuge : CPC) ;*
- *existe aussi le cas d’une société, créée à La Roche sur Yon, qui collabore avec une de nos équipes à plus long terme (sur la détection de polluants et de toxiques dans l’environnement et l’alimentation), avec laquelle nous partageons un brevet ;*

- *et puis nous avons concédé une licence d'exploitation sur un brevet déposé par le laboratoire, à une entreprise créée par un ancien membre du laboratoire spécifiquement pour commercialiser le procédé en question.*

Même si tous ces projets sont construits selon des montages différents, la finalité reste le transfert vers l'industrie, et la création d'activité, d'emplois, voire d'entreprises. Il faut rappeler que nos thématiques de recherche ont toujours pour origine un intérêt sociétal ou industriel. Le transfert de nos résultats vers l'industrie ou la Société est donc au cœur de notre activité.

➤ **Patrick DRUEZ, chargé de valorisation de la recherche, à l'Université de Nantes**

Comment s'inscrit la Propriété Industrielle dans la politique de l'Université de Nantes ?

« La protection et la valorisation de la recherche par la propriété industrielle font partie des missions des structures de valorisation de l'Université de Nantes : un service interne et une filiale privée qui travaillent en étroite concertation.

Un budget important est alloué chaque année à la propriété industrielle (pour les nouveaux dépôts, les extensions, les frais d'entretien, etc ...) avec à chaque fois le souci d'identifier le ou les partenaire(s) industriel(s) qui va ou vont exploiter commercialement les inventions, et donc créer des richesses et des emplois, tout en intéressant financièrement le laboratoire de recherche en cas de succès. Tout le monde est gagnant ! »